

**CRITERES DES ECOLES DOCTORALES
DEMANDES D'AUTORISATION D'INSCRIPTION EN HDR**

- Domaine STS :

• ED BSL (Biologie Santé)

- L'activité de recherche post-thèse doit être validée par une production scientifique suffisante, au minimum 10 publications pour les candidats de formation scientifique et 6 publications pour les candidats de formation médicale, en dehors des publications liées à la thèse, dans des revues internationales à comité de lecture.
- Le candidat doit signer ces publications en position de premier, deuxième, avant-dernier ou dernier auteur
- Le candidat doit démontrer une expérience de recherche autonome attestée par la responsabilité ou la participation active à un projet de recherche
- Le candidat doit pouvoir justifier d'une expérience d'encadrement d'au moins un étudiant de Master2, et d'une thèse d'université en cours ou soutenue.
- Cette expérience d'encadrement doit être attestée par la participation des jeunes chercheurs encadrés dans les publications ou dans les brevets

• ED SMRE (Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement) :

- L'activité de recherche post-thèse doit être validée par une production scientifique suffisante, au minimum 10 publications en dehors des publications liées à la thèse, dans des revues internationales à comité de lecture
- Le candidat doit signer la majorité de ces publications en position de premier, deuxième, avant-dernier ou dernier auteur
- Le candidat doit démontrer une expérience de recherche autonome attestée par la responsabilité ou la participation active à des projets de recherche financés
- Le candidat doit pouvoir justifier d'une expérience d'encadrement d'au moins une thèse soutenue, et de l'encadrement d'étudiants de master 2.
- Cette expérience d'encadrement doit être attestée par la participation des jeunes chercheurs encadrés dans les publications ou dans les brevets

• ED ENGSYS ET MADIS :

- L'activité de recherche post-thèse doit être validée par une production scientifique suffisante, au minimum 5 publications (hors celles issues de la thèse) dans des revues à comité de lecture.
- Le candidat doit pouvoir justifier d'une expérience d'encadrement minimale : participation à l'encadrement d'au moins une thèse (sur la durée totale de la thèse) soutenue, encadrement d'étudiants de Master.
- Cette expérience doit être attestée par la participation des jeunes chercheurs encadrés dans les publications dans des revues indexées ou dans les brevets.

Ces critères sont à apprécier au regard des domaines scientifiques de l'ED, et particulièrement :

- **Pour l'informatique** : l'appréciation de la production scientifique se fera en prenant aussi en compte les conférences internationales jugées majeures dans le domaine et au moins 1 revue internationale sera exigée.
- **Pour les mathématiques** : les traditions et les pratiques sont telles que ces critères ne sont pas complètement transposables, en particulier en ce qui concerne l'encadrement. Pour la production scientifique les seuils numériques pourront être abaissés si le dossier comporte des résultats exceptionnels parus dans les toutes meilleures revues de mathématiques.

- Domaine SHS :

- **ED SESAM (Sciences Economiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management) :**

- L'activité de recherche doit être validée par une dizaine de productions scientifiques reconnues par l'HCERES.
- Le candidat doit pouvoir justifier d'une expérience d'encadrement de mémoire de master ou de co-encadrement de thèse.
- Le candidat doit proposer un projet de recherche différent de celui de la thèse.

- **ED SJPG (Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion) :**

- proposer un sujet de recherche différent du sujet de thèse
- au moins 6 publications de fond : articles de fond dans des revues à comité de lecture, monographies, direction d'ouvrages, chapitres d'ouvrage, communications publiées
- une éventuelle expérience dans l'encadrement de mémoires et de thèse
- éventuellement une expérience dans la direction ou codirection de projets de recherche

- **ED SHS (Sciences de l'Homme et de la Société) :**

- Les critères étant différents suivant les sections de CNU, il est recommandé aux candidats de prendre contact avec la direction de l'Ecole Doctorale afin d'obtenir le détail de ces derniers en fonction des spécialités.